



**FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE  
RENDEMENT<sup>MC</sup> Hamilton**  
(SMAX : TSX)



**HAMILTON ETFs**

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Analyse du rendement du Fonds par la direction ..... | 3  |
| Faits saillants de nature financière .....           | 8  |
| Rendement passé .....                                | 11 |
| Sommaire du portefeuille de placements .....         | 12 |

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....**

|  |    |
|--|----|
|  | 14 |
|--|----|

## **ÉTATS FINANCIERS**

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| États de la situation financière .....                | 15 |
| États du résultat global .....                        | 16 |
| États de l'évolution de la situation financière ..... | 17 |
| États des flux de trésorerie .....                    | 18 |
| Tableau des placements .....                          | 19 |
| Notes afférentes aux états financiers .....           | 22 |



## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT<sup>MC</sup> Hamilton (« SMAX » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## **Analyse du rendement du Fonds par la direction**

### **Objectif et stratégie de placement**

L'objectif de placement de SMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, SMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole SMAX.

SMAX cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille d'actions de sociétés américaines à grande capitalisation au moyen d'une stratégie d'« échantillonnage stratifié ». Aux termes de cette stratégie d'échantillonnage stratifié, SMAX détiendra un portefeuille de titres que le conseiller en valeurs considère refléter la répartition sectorielle du marché des actions américaines. Au lieu ou en plus d'investir directement dans des titres de participation et de les détenir, SMAX peut également investir dans d'autres titres, y compris d'autres fonds (définis aux présentes) afin d'obtenir une exposition directe ou indirecte à ces autres titres d'une façon qui est conforme à l'objectif de placement de SMAX. SMAX peut également détenir des espèces et des quasi-espèces ou d'autres instruments du marché monétaire afin de s'acquitter de ses obligations.



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le conseiller en valeurs passe en revue la composition du portefeuille de façon continue à la recherche d'ajouts, de retraits ou de substitutions possibles qui, à son appréciation, seraient avantageux pour SMAX et les porteurs de parts de celui-ci. La composition du portefeuille dépendra en grande partie de la capitalisation boursière; toutefois, les motifs du conseiller en valeurs pour ajouter, retirer et substituer des émetteurs peuvent comprendre, notamment : i) son opinion sur la liquidité d'un émetteur; ii) la disponibilité et la liquidité des options d'un émetteur; et iii) le rendement en dividendes. Des changements peuvent être apportés à la composition du portefeuille à la discrétion du conseiller en valeurs, et le portefeuille sera rééquilibré au moins une fois par semestre de façon à refléter approximativement la répartition sectorielle du marché des actions américaines.

Afin d'atténuer le risque de baisse et de générer un revenu, le conseiller en valeurs gère activement la stratégie d'options d'achat couvertes de SMAX comprenant généralement la vente d'options d'achat dans le cours ou légèrement hors du cours, à son gré, pouvant viser la valeur totale du portefeuille de SMAX. Nonobstant ce qui précède, SMAX peut vendre des options d'achat couvertes à l'égard d'une plus petite portion du portefeuille, à la discrétion du conseiller en valeurs.

### Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice / la période. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

### Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, les parts de catégorie E du FNB ont affiché un rendement de -1,86 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice Cboe S&P 500 Half BuyWrite (l'« indice de référence ») a affiché un rendement de -2,86 % pour la même période, sur la base du rendement total en dollars canadiens. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, le FNB a recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. L'incidence du programme d'options d'achat est l'un des facteurs qui expliquent l'écart de rendement entre le FNB et l'indice de référence.

L'indice Cboe S&P 500 Half BuyWrite est conçu pour suivre une stratégie théorique d'options d'achat couvertes dans le cadre de laquelle une position acheteur sur l'indice S&P 500 est combinée à la vente d'une demi-unité d'options d'achat S&P 500 d'un mois dans le cours, chaque mois, dans le but de générer un revenu et de réduire la volatilité par rapport à l'indice S&P 500.

### Revue du marché

Les marchés boursiers américains ont fait preuve de résilience au premier semestre de 2025, rebondissant après l'importante liquidation survenue en milieu de période découlant des tensions géopolitiques persistantes et de l'incertitude entourant la politique de commerce extérieur. L'indice S&P 500 et les indices plus généraux ont atteint ou frôlé des niveaux records à la fin de la période lorsque les investisseurs ont repris confiance. La persistance de l'inflation aux États-Unis, par rapport à d'autres régions, a retardé davantage la mise en œuvre de baisses de taux par la Réserve fédérale, mais celle-ci a signalé que des réductions sont probables au deuxième semestre de l'année.



## **Analyse du rendement du Fonds par la direction** (suite)

Par rapport aux autres grandes économies, les États-Unis sont demeurés résilients, affichant une création d'emplois stable et une croissance solide du PIB. Les baisses de taux prévues en 2025 sont toutefois passées de deux à trois, en raison de l'atténuation des pressions inflationnistes et du ralentissement économique attendu découlant des tarifs douaniers. En avril, les droits de douane à l'importation généralisés ont fait plonger le marché comme jamais depuis 2020, avant qu'un recul partiel ne vienne soutenir la reprise du marché. Les nouvelles d'un cessez-le-feu au Moyen-Orient ont également brièvement ravivé l'optimisme.

Les rendements ont varié d'un secteur à l'autre, les secteurs de la technologie et des communications ayant dominé en raison des bénéfices élevés et de l'enthousiasme à l'égard de l'intelligence artificielle (« IA »), tandis que les secteurs des produits industriels et des exportateurs, qui avaient initialement été pénalisés par les tarifs douaniers, ont par la suite rebondi. Le secteur des services financiers a plutôt bien fait grâce à l'activité stable des consommateurs et à l'allègement des pressions sur les rendements, même si les banques ont dû composer avec la volatilité découlant des tarifs douaniers. Le secteur de l'immobilier a enregistré des gains modérés, freiné par l'incertitude entourant l'inflation. Le secteur de l'énergie, toutefois, a été à la traîne, puisque les prix des marchandises ont fluctué dans un contexte d'incertitude mondiale, les craintes liées à l'offre de pétrole du Moyen-Orient ayant entraîné un modeste rebond des prix à la mi-juin.

Le marché boursier américain a été le théâtre d'une volatilité élevée attribuable aux manchettes concernant les attentes changeantes en matière de taux d'intérêt, les tensions géopolitiques et l'incertitude entourant la politique commerciale dont il est question plus haut. La volatilité a atteint un sommet entre mars et avril, la menace de droits de douane américains exerçant une pression sur des secteurs comme les produits industriels, la technologie et les produits de consommation. Par rapport aux périodes précédentes, la volatilité a été davantage attribuable à des facteurs politiques, les échanges commerciaux étant très sensibles aux signaux concernant les taux d'intérêt et à l'évolution des politiques.

### ***Revue du portefeuille***

Le FNB investit dans un échantillon des plus grandes sociétés américaines de premier ordre à l'égard desquelles il existe un marché actif d'options négociées en bourse, et tente d'obtenir une répartition sectorielle semblable à celle du S&P 500. Les placements sont également pondérés et rééquilibrés semestriellement. Le FNB ne cherche pas à couvrir le risque de change. Au rééquilibrage du premier semestre, le FNB s'est départi d'Advanced Micro Devices, d'Adobe Inc., de Caterpillar Inc., de Linde PLC et de Procter & Gamble. Ces positions ont été remplacées par Cisco Systems Inc., IBM Corp., Mastercard Inc., Costco Corp. et RTX Corp., ce qui s'explique à la fois par la repondération sectorielle et par la variation de la capitalisation boursière des sociétés individuelles.

Les titres qui ont le plus contribué au rendement du FNB ont été General Electric Co., Oracle Corporation et Meta Platforms Inc., titres qui ont tous enregistré une forte croissance et qui ont maintenu la confiance des investisseurs au cours de la période. UnitedHealth Group est le placement qui a le plus nui au rendement du FNB, le cours de ses actions ayant reculé de plus de 35 % au premier semestre de 2025. Des coûts plus élevés que prévu dans ses activités liées à Medicare Advantage, à un manque de confiance des investisseurs à la suite de la démission soudaine du chef de la direction et à une surveillance réglementaire accrue ont pesé sur le rendement.

La couverture globale des options a été activement ajustée en fonction de la volatilité accrue. À mesure que les risques politiques se sont intensifiés et que les turbulences du marché ont augmenté, le ratio de couverture a été réduit, ce qui a permis d'optimiser l'obtention des primes et de favoriser la reprise lorsque les conditions se sont stabilisées et que le marché s'est raffermi.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Perspectives**

Le gestionnaire est d'avis que le marché boursier américain dans son ensemble est bien positionné à l'approche du deuxième semestre de 2025, en raison de la résilience de l'économie américaine, des attentes de nouvelles baisses des taux d'intérêt et de l'apaisement des tensions géopolitiques. Le marché américain pourrait toutefois connaître une volatilité accrue au deuxième semestre si les risques macroéconomiques s'intensifient de nouveau, notamment l'incertitude entourant la politique monétaire et une hausse des tensions commerciales. Les niveaux de couverture seront gérés activement afin de refléter l'évolution du contexte de volatilité.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le FNB a généré un revenu de placement net de (2 770 643) \$ tiré de ses placements et dérivés (qui comprend les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 54 492 142 \$ pour la période close le 30 juin 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 3 411 254 \$ (1 868 016 \$ en 2024), dont une tranche de néant (néant en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 38 916 949 \$ aux porteurs de parts (20 242 535 \$ en 2024).

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### **Comité d'examen indépendant (« CEI ») – Nominations et démissions**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Leslie Wood a été nommée membre du CEI.

Avec prise d'effet le 11 mars 2025, Bruce Friesen a démissionné de ses fonctions de membre et de président du CEI.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2025, James Sinclair a été nommé membre et président du CEI.

Avec prise d'effet le 30 juin 2025, Geoff Salmon a démissionné de ses fonctions de membre du CEI.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2025, Martin Guest a été nommé membre du CEI.



---

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs***

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 10) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.



## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 25 octobre 2023. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

| Période <sup>1)</sup>                                                      | 2025   | 2024   | 2023     |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|--------|----------|
| <b>Actif net par part à l'ouverture de la période</b>                      | 20,13  | 16,66  | 16,00 \$ |
| <b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>                     |        |        |          |
| Total des revenus                                                          | 0,12   | 0,23   | 0,08     |
| Total des charges                                                          | (0,09) | (0,19) | (0,04)   |
| Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période                               | 0,04   | 0,89   | (0,19)   |
| Profits (pertes) latent(e)s pour la période                                | (0,24) | 4,39   | 0,53     |
| <b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b> | (0,17) | 5,32   | 0,38     |
| <b>Distributions</b>                                                       |        |        |          |
| À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)         | (1,05) | (0,04) | (0,01)   |
| À partir des gains en capital nets réalisés                                | –      | (0,70) | (0,13)   |
| Remboursement de capital                                                   | –      | (1,29) | (0,18)   |
| <b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>                                | (1,05) | (2,03) | (0,32)   |
| <b>Actif net par part à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>          | 18,73  | 20,13  | 16,66 \$ |

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.



**Faits saillants de nature financière** (suite)**Ratios et données supplémentaires**

| <b>Période<sup>1)</sup></b>                                                | <b>2025</b> | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Valeur liquidative (en milliers)                                           | 779 702     | 607 232     | 232 671 \$  |
| Nombre de parts en circulation (en milliers)                               | 41 636      | 30 171      | 13 963      |
| Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>                                   | 0,77 %      | 0,78 %      | 0,78 %      |
| Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup> | 0,77 %      | 0,79 %      | 0,83 %      |
| Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>                               | 0,06 %      | 0,07 %      | 0,05 %      |
| Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>                  | 38,05 %     | 57,25 %     | 13,22 %     |
| Valeur liquidative par part à la clôture de la période                     | 18,73       | 20,13       | 16,66 \$    |
| Cours de clôture                                                           | 18,75       | 20,12       | 16,67 \$    |

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2025 et aux 31 décembre de l'exercice / de la période présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

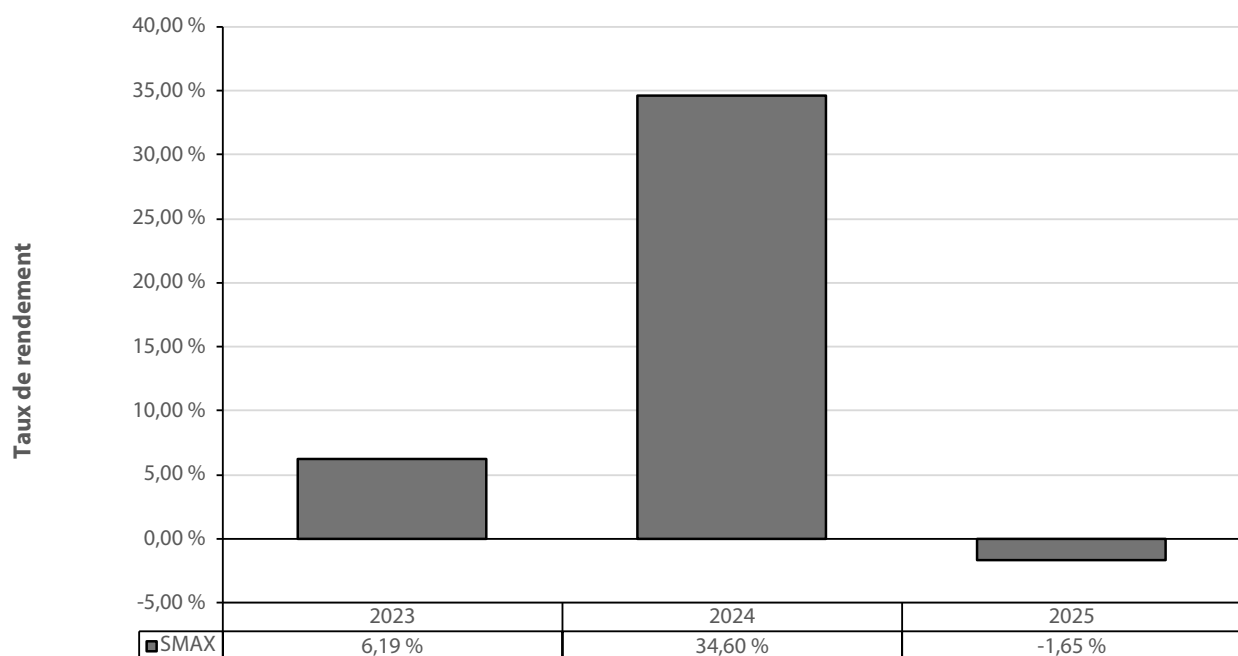
| Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit | Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 100 %                                                                                | —                                                                       |

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et des charges ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 25 octobre 2023.



## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2025

| Composition de l'actif                  | Valeur liquidative    | Pourcentage de la valeur liquidative du FNB |
|-----------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|
| <b>Positions acheteur</b>               |                       |                                             |
| Actions américaines                     | 793 988 938 \$        | 101,83 %                                    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 630 685               | 0,08 %                                      |
| Autres actifs, moins les passifs        | (7 517 070)           | -0,96 %                                     |
| <b>Positions vendeur</b>                |                       |                                             |
| Options d'achat sur actions             | (7 400 726)           | -0,95 %                                     |
|                                         | <b>779 701 827 \$</b> | <b>100,00 %</b>                             |

| Composition des secteurs                 | Valeur liquidative    | Pourcentage de la valeur liquidative du FNB |
|------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|
| <b>Positions acheteur</b>                |                       |                                             |
| Technologie de l'information             | 278 059 993 \$        | 35,66 %                                     |
| Services financiers                      | 154 321 131           | 19,79 %                                     |
| Soins de santé                           | 74 653 118            | 9,58 %                                      |
| Services de communication                | 67 774 902            | 8,69 %                                      |
| Industries                               | 67 550 732            | 8,66 %                                      |
| Produits de consommation discrétionnaire | 63 755 199            | 8,18 %                                      |
| Produits de consommation courante        | 30 395 849            | 3,90 %                                      |
| Services publics                         | 29 404 770            | 3,77 %                                      |
| Énergie                                  | 28 073 244            | 3,60 %                                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 630 685               | 0,08 %                                      |
| Autres actifs, moins les passifs         | (7 517 070)           | -0,96 %                                     |
| <b>Positions vendeur</b>                 |                       |                                             |
| Options d'achat sur actions              | (7 400 726)           | -0,95 %                                     |
|                                          | <b>779 701 827 \$</b> | <b>100,00 %</b>                             |

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2025

| <b>25 principaux placements</b>       | <b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b> |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Oracle Corp.                          | 5,37 %                                             |
| NVIDIA Corp.                          | 4,88 %                                             |
| Meta Platforms Inc.                   | 4,62 %                                             |
| International Business Machines Corp. | 4,60 %                                             |
| Broadcom Inc.                         | 4,57 %                                             |
| Microsoft Corp.                       | 4,55 %                                             |
| JPMorgan Chase & Co.                  | 4,53 %                                             |
| General Electric Co.                  | 4,43 %                                             |
| Cisco Systems Inc.                    | 4,39 %                                             |
| RTX Corp.                             | 4,23 %                                             |
| Amazon.com Inc.                       | 4,19 %                                             |
| Alphabet Inc.                         | 4,07 %                                             |
| Mastercard Inc.                       | 3,99 %                                             |
| Visa Inc.                             | 3,99 %                                             |
| Tesla Inc.                            | 3,99 %                                             |
| Costco Wholesale Corp.                | 3,90 %                                             |
| NextEra Energy Inc.                   | 3,77 %                                             |
| Salesforce Inc.                       | 3,70 %                                             |
| Prologis Inc.                         | 3,70 %                                             |
| Johnson & Johnson                     | 3,62 %                                             |
| Exxon Mobil Corp.                     | 3,60 %                                             |
| Apple Inc.                            | 3,60 %                                             |
| Berkshire Hathaway Inc.               | 3,58 %                                             |
| Eli Lilly and Co.                     | 3,49 %                                             |
| UnitedHealth Group Inc.               | 2,47 %                                             |

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT<sup>MC</sup> Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Robert Wessel  
Administrateur  
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau  
Administratrice  
Hamilton Capital Partners Inc.

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

### **L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.**

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes généralement reconnues du Canada pour un examen d'états financiers intermédiaires réalisé par l'auditeur de l'entité.

## États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

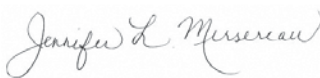
|                                                                       | 2025                  | 2024                  |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actifs</b>                                                         |                       |                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                               | 630 685 \$            | 506 481 \$            |
| Placements (note 6)                                                   | 793 988 938           | 615 061 389           |
| Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus                | 38 969                | 60 253                |
| Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus | 451 008               | 1 533 441             |
| Montants à recevoir se rapportant à des titres émis                   | 1 872 834             | 1 509 421             |
| <b>Total des actifs</b>                                               | <b>796 982 434</b>    | <b>618 670 985</b>    |
| <b>Passifs</b>                                                        |                       |                       |
| Frais de gestion à payer (note 9)                                     | 460 573               | 376 411               |
| Frais d'exploitation à payer                                          | 57 333                | 45 921                |
| Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés                  | 1 885 459             | 1 513 392             |
| Distribution à payer                                                  | 7 476 516             | 5 206 668             |
| Passifs dérivés (note 3)                                              | 7 400 726             | 4 297 050             |
| <b>Total des passifs</b>                                              | <b>17 280 607</b>     | <b>11 439 442</b>     |
| <b>Actif net (note 2)</b>                                             | <b>779 701 827 \$</b> | <b>607 231 543 \$</b> |
| Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)                   | 41 636 201            | 30 171 349            |
| Actif net par part                                                    | 18,73 \$              | 20,13 \$              |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel  
Administrateur



Jennifer Mersereau  
Administratrice



## États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

|                                                                                      | 2025                  | 2024                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>Produits</b>                                                                      |                       |                      |
| Revenu de dividendes                                                                 | 4 184 422 \$          | 5 361 945 \$         |
| Revenu tiré du prêt de titres (note 7)                                               | –                     | 1 072                |
| Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés         | 1 655 935             | 5 167 652            |
| Profit net (perte nette) de change réalisé(e)                                        | (48 548)              | 21 235               |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés | (8 562 425)           | 43 939 335           |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change                     | (27)                  | 903                  |
|                                                                                      | <b>(2 770 643)</b>    | <b>54 492 142</b>    |
| <b>Charges (note 9)</b>                                                              |                       |                      |
| Frais de gestion                                                                     | 2 417 763             | 1 250 780            |
| Honoraires d'audit                                                                   | 9 750                 | 18 871               |
| Honoraires du comité d'examen indépendant                                            | 3 637                 | 2 762                |
| Frais de garde et frais d'évaluation du fonds                                        | 138 146               | 69 130               |
| Honoraires juridiques                                                                | 502                   | –                    |
| Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres                    | 21 282                | 19 991               |
| Frais d'administration                                                               | 14 761                | 38 216               |
| Coûts de transaction                                                                 | 187 658               | 139 411              |
| Retenues fiscales                                                                    | 617 576               | 328 722              |
| Autres charges                                                                       | 179                   | 133                  |
|                                                                                      | <b>3 411 254</b>      | <b>1 868 016</b>     |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>                      | <b>(6 181 897) \$</b> | <b>52 624 126 \$</b> |
| Augmentation (diminution) de l'actif net par part                                    | (0,17) \$             | 2,69 \$              |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

|                                                        | 2025                  | 2024                  |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net à l'ouverture de la période</b>           | 607 231 543 \$        | 232 671 169 \$        |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>        | (6 181 897)           | 52 624 126            |
| <b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>    |                       |                       |
| Produit tiré de l'émission de parts du FNB             | 265 446 049           | 169 599 421           |
| Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB  | (48 158 327)          | (15 627 370)          |
| Titres émis lors du réinvestissement des distributions | 281 408               | 40 238                |
| Distributions                                          |                       |                       |
| À partir du revenu net de placement                    | (38 916 949)          | (20 242 535)          |
| <b>Actif net à la clôture de la période</b>            | <b>779 701 827 \$</b> | <b>419 065 049 \$</b> |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

|                                                                                                                 | 2025                | 2024                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                                     |                     |                     |
| Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période                                                        | (6 181 897) \$      | 52 624 126 \$       |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :                                                           |                     |                     |
| (Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés                                    | (1 655 935)         | (5 167 652)         |
| Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés                            | 8 562 425           | (43 939 335)        |
| Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change                                                | 2                   | (1 508)             |
| Achat de placements                                                                                             | (200 853 660)       | (100 762 341)       |
| Produit de la vente de placements                                                                               | 220 535 462         | 111 383 144         |
| Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus                                                          | 21 284              | 186 447             |
| Charges à payer                                                                                                 | 95 574              | 188 915             |
| <b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>                                    | <b>20 523 255</b>   | <b>14 511 796</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                     |                     |                     |
| Montant reçu de l'émission de parts                                                                             | 16 030 780          | 4 555 500           |
| Montant versé au rachat de parts                                                                                | (64 136)            | (7 377)             |
| Distributions versées aux porteurs de parts                                                                     | (36 365 693)        | (18 546 559)        |
| <b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>                                    | <b>(20 399 049)</b> | <b>(13 998 436)</b> |
| <b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b> | <b>124 206</b>      | <b>513 360</b>      |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie                     | (2)                 | 1 508               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>                                      | <b>506 481</b>      | <b>637 007</b>      |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>                                       | <b>630 685 \$</b>   | <b>1 151 875 \$</b> |
| <br>Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales                                                     | <br>3 588 130 \$    | <br>5 219 671 \$    |
| Intérêts payés                                                                                                  | (179) \$            | (133) \$            |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2025

| Titre                                                    | Actions/<br>Contrats | Coût<br>moyen | Juste<br>valeur |
|----------------------------------------------------------|----------------------|---------------|-----------------|
| <b>ACTIONS AMÉRICAINES (101,83 %)</b>                    |                      |               |                 |
| <b>Technologie de l'information (35,66 %)</b>            |                      |               |                 |
| Apple Inc.*                                              | 100 474              | 28 284 900 \$ | 28 071 456 \$   |
| Broadcom Inc.*                                           | 94 828               | 20 343 772    | 35 595 244      |
| Cisco Systems Inc.*                                      | 362 475              | 31 424 158    | 34 245 991      |
| International Business Machines Corp.*                   | 89 368               | 31 668 916    | 35 873 805      |
| Microsoft Corp.*                                         | 52 425               | 29 306 756    | 35 509 972      |
| NVIDIA Corp.*                                            | 176 839              | 23 084 914    | 38 045 652      |
| Oracle Corp.*                                            | 140 532              | 31 812 848    | 41 839 103      |
| Salesforce Inc.*                                         | 77 770               | 29 423 482    | 28 878 770      |
|                                                          |                      | 225 349 746   | 278 059 993     |
| <b>Services financiers (19,79 %)</b>                     |                      |               |                 |
| Berkshire Hathaway Inc., cat. B*                         | 42 180               | 25 014 938    | 27 901 956      |
| JPMorgan Chase & Co.*                                    | 89 519               | 25 283 667    | 35 340 753      |
| Mastercard Inc., cat. A*                                 | 40 705               | 31 512 733    | 31 148 353      |
| Prologis Inc.*                                           | 201 287              | 32 284 174    | 28 813 662      |
| Visa Inc., cat. A*                                       | 64 358               | 26 036 752    | 31 116 407      |
|                                                          |                      | 140 132 264   | 154 321 131     |
| <b>Soins de santé (9,58 %)</b>                           |                      |               |                 |
| Eli Lilly and Co.*                                       | 25 611               | 25 977 216    | 27 186 716      |
| Johnson & Johnson*                                       | 135 722              | 28 941 895    | 28 231 169      |
| UnitedHealth Group Inc.*                                 | 45 278               | 31 230 378    | 19 235 233      |
|                                                          |                      | 86 149 489    | 74 653 118      |
| <b>Services de communication (8,69 %)</b>                |                      |               |                 |
| Alphabet Inc., cat. A*                                   | 132 362              | 28 681 036    | 31 764 392      |
| Meta Platforms Inc., cat. A*                             | 35 828               | 24 401 267    | 36 010 510      |
|                                                          |                      | 53 082 303    | 67 774 902      |
| <b>Industries (8,66 %)</b>                               |                      |               |                 |
| General Electric Co.*                                    | 98 643               | 21 512 674    | 34 574 454      |
| RTX Corp.*                                               | 165 841              | 31 551 442    | 32 976 278      |
|                                                          |                      | 53 064 116    | 67 550 732      |
| <b>Produits de consommation discrétionnaire (8,18 %)</b> |                      |               |                 |
| Amazon.com Inc.*                                         | 109 373              | 27 092 578    | 32 675 658      |
| Tesla Inc.                                               | 71 848               | 25 310 198    | 31 079 541      |
|                                                          |                      | 52 402 776    | 63 755 199      |
| <b>Produits de consommation courante (3,90 %)</b>        |                      |               |                 |
| Costco Wholesale Corp.*                                  | 22 548               | 30 094 348    | 30 395 849      |
| <b>Services publics (3,77 %)</b>                         |                      |               |                 |
| NextEra Energy Inc.*                                     | 311 054              | 28 883 911    | 29 404 770      |

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

| <b>Titre</b>                                                      | <b>Actions/<br/>Contrats</b> | <b>Coût<br/>moyen</b> | <b>Juste<br/>valeur</b> |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>Énergie (3,60 %)</b>                                           |                              |                       |                         |
| Exxon Mobil Corp.*                                                | 191 239                      | 28 292 547            | 28 073 244              |
| <b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>                              |                              | <b>697 451 500</b>    | <b>793 988 938</b>      |
| <b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-0,95 %)</b>                              |                              |                       |                         |
| <b>POSITIONS VENDEUR (-0,95 %)</b>                                |                              |                       |                         |
| <b>Options d'achat sur actions (-0,95 %)</b>                      |                              |                       |                         |
| Alphabet Inc., cat. A, juillet 2025, 175,00 \$ US                 | (324)                        | (240 452)             | (318 772)               |
| Amazon.com Inc., juillet 2025, 220,00 \$ US                       | (271)                        | (231 959)             | (231 569)               |
| Amazon.com Inc., juillet 2025, 225,00 \$ US                       | (46)                         | (29 472)              | (25 683)                |
| Apple Inc., juillet 2025, 205,00 \$ US                            | (240)                        | (132 495)             | (190 373)               |
| Berkshire Hathaway Inc., cat. B, juillet 2025, 487,50 \$ US       | (110)                        | (138 582)             | (88 003)                |
| Broadcom Inc., juillet 2025, 250,00 \$ US                         | (142)                        | (258 554)             | (533 214)               |
| Broadcom Inc., juillet 2025, 265,00 \$ US                         | (28)                         | (41 557)              | (63 866)                |
| Broadcom Inc., juillet 2025, 270,00 \$ US                         | (106)                        | (154 503)             | (200 640)               |
| Cisco Systems Inc., juillet 2025, 65,00 \$ US                     | (920)                        | (237 689)             | (551 236)               |
| Costco Wholesale Corp., juillet 2025, 990,00 \$ US                | (59)                         | (183 878)             | (140 802)               |
| Eli Lilly and Co., juillet 2025, 780,00 \$ US                     | (5)                          | (19 739)              | (19 916)                |
| Eli Lilly and Co., juillet 2025, 785,00 \$ US                     | (61)                         | (246 585)             | (210 782)               |
| Exxon Mobil Corp., juillet 2025, 107,00 \$ US                     | (56)                         | (24 294)              | (16 014)                |
| Exxon Mobil Corp., juillet 2025, 109,00 \$ US                     | (457)                        | (183 228)             | (106 728)               |
| General Electric Co., juillet 2025, 240,00 \$ US                  | (256)                        | (300 671)             | (644 053)               |
| International Business Machines Corp., juillet 2025, 285,00 \$ US | (227)                        | (234 567)             | (376 350)               |
| Johnson & Johnson, juillet 2025, 150,00 \$ US                     | (352)                        | (201 240)             | (266 032)               |
| JPMorgan Chase & Co., juillet 2025, 270,00 \$ US                  | (26)                         | (18 600)              | (70 191)                |
| JPMorgan Chase & Co., juillet 2025, 285,00 \$ US                  | (214)                        | (260 022)             | (289 229)               |
| Mastercard Inc., cat. A, juillet 2025, 532,50 \$ US               | (107)                        | (196 341)             | (460 435)               |
| Meta Platforms Inc., cat. A, juillet 2025, 710,00 \$ US           | (16)                         | (52 646)              | (87 860)                |
| Meta Platforms Inc., cat. A, juillet 2025, 735,00 \$ US           | (72)                         | (199 633)             | (237 516)               |
| Meta Platforms Inc., cat. A, juillet 2025, 740,00 \$ US           | (11)                         | (33 988)              | (32 243)                |
| Microsoft Corp., juillet 2025, 490,00 \$ US                       | (15)                         | (23 757)              | (29 005)                |
| Microsoft Corp., juillet 2025, 500,00 \$ US                       | (114)                        | (137 272)             | (127 296)               |
| NextEra Energy Inc., juillet 2025, 72,00 \$ US                    | (815)                        | (257 519)             | (88 231)                |
| NVIDIA Corp., juillet 2025, 157,50 \$ US                          | (440)                        | (376 329)             | (368 490)               |
| Oracle Corp., juillet 2025, 212,50 \$ US                          | (327)                        | (334 176)             | (469 783)               |
| Prologis Inc., juillet 2025, 105,00 \$ US                         | (528)                        | (288 505)             | (210 309)               |
| RTX Corp., juillet 2025, 150,00 \$ US                             | (389)                        | (162 682)             | (46 880)                |
| Salesforce Inc., juillet 2025, 260,00 \$ US                       | (204)                        | (229 766)             | (418 779)               |

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

| Titre                                                   | Actions/<br>Contrats | Coût<br>moyen         | Juste<br>valeur       |
|---------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| UnitedHealth Group Inc., juillet 2025, 320,00 \$ US     | (106)                | (155 944)             | (76 142)              |
| UnitedHealth Group Inc., juillet 2025, 310,00 \$ US     | (25)                 | (35 516)              | (39 746)              |
| Visa Inc., cat. A, juillet 2025, 337,50 \$ US           | (93)                 | (118 727)             | (250 436)             |
| Visa Inc., cat. A, juillet 2025, 350,00 \$ US           | (74)                 | (101 890)             | (114 122)             |
|                                                         |                      | (5 842 778)           | (7 400 726)           |
| <b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>                    |                      | <b>(5 842 778)</b>    | <b>(7 400 726)</b>    |
| Coûts de transaction                                    |                      | (54 672)              |                       |
| <b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,88 %)</b>   |                      | <b>691 554 050 \$</b> | <b>786 588 212 \$</b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,08 %)</b> |                      |                       | 630 685               |
| <b>Autres actifs, moins les passifs (-0,96 %)</b>       |                      |                       | (7 517 070)           |
| <b>ACTIF NET (100,00 %)</b>                             |                      |                       | <b>779 701 827 \$</b> |

\* Partiellement donné en garantie pour les contrats d'options d'achat couvertes vendues.

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT<sup>MC</sup> Hamilton (« SMAX » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 8 septembre 2023. Le FNB a commencé ses activités le 25 octobre 2023. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens sous le symbole SMAX. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de SMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, SMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 18 août 2025.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

### a) Instruments financiers

#### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

#### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.



## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

### ***iii) Compensation***

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### ***iv) Instruments spécifiques***

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

#### **Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

**Options**

Dans le cadre de la stratégie de placement du FNB, des options d'achat visant les actions du portefeuille du FNB sont vendues. La prime reçue à la vente d'une option d'achat est comptabilisée à titre de passif dérivé dans les états de la situation financière. Ces options d'achat sont évaluées à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. L'écart entre la prime reçue à la vente de l'option et sa valeur au cours du marché est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global.

Lorsqu'une option d'achat position vendeur arrive à échéance, le FNB réalise un profit équivalant à la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat est rachetée, le FNB réalise un profit ou une perte équivalant à l'écart entre le coût de rachat du contrat et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat position vendeur est exercée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le profit ou la perte réalisé. Dans les trois cas, les profits ou les pertes réalisés sur les primes reçues sur les options d'achat vendues sont comptabilisés à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global.

Les options d'achat couvertes donnent au porteur le droit d'acheter les titres du FNB à un prix d'exercice établi au cours de la période de l'option. Au cours de cette période, ces titres sous-jacents détenus par le FNB sont donnés en garantie. Les titres donnés en garantie sont indiqués au tableau des placements au 30 juin 2025. La juste valeur totale des titres donnés en garantie au 30 juin 2025 était de 197 941 855,69 \$.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

**g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

**j) Modifications futures de normes comptables****États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)**

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cette nouvelle norme introduit les nouvelles exigences clés suivantes.

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net et à l'état du résultat global, à savoir les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini intitulé « résultat d'exploitation ». Le résultat net des entités ne sera pas touché par les modifications.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note dans les états financiers.
- Des indications plus précises sont fournies sur la façon de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le gestionnaire est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme, particulièrement en ce qui a trait à la structure de l'état du résultat global du FNB, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le gestionnaire évalue également l'incidence sur la façon dont l'information est regroupée dans les états financiers, y compris pour les éléments actuellement désignés comme « Autres ».

**Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)**

L'IASB a publié des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 en mai 2024. Ces modifications concernent le classement des actifs financiers et la comptabilisation du règlement au moyen d'un système de paiement électronique dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. L'incidence de ces modifications peut inclure notamment une modification du calendrier de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où le règlement d'un instrument financier avec un autre prend plus d'une journée. De même, un changement peut être nécessaire pour les entités qui décomptabilisent à la fois les comptes fournisseurs et la trésorerie à la date d'émission du paiement même si le créancier n'a pas encore reçu la trésorerie. Toutefois, un choix de méthode comptable permet de décomptabiliser certains passifs financiers qui sont réglés au moyen d'un système de paiement électronique, pourvu que certains critères soient remplis.

Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme, qui, cependant, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers du FNB.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

**5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

**i) Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

| <b>30 juin 2025</b>                     | <b>Instruments financiers</b> | <b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b> | <b>Total</b>             | <b>Incidence sur la valeur liquidative</b> |
|-----------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Monnaie</b>                          | (en milliers de dollars)      | (en milliers de dollars)                               | (en milliers de dollars) | (en milliers de dollars)                   |
| Dollar américain                        | 786 691                       | –                                                      | 786 691                  | 7 867                                      |
| Total                                   | 786 691                       | –                                                      | 786 691                  | 7 867                                      |
| En pourcentage de la valeur liquidative | 100,9 %                       | –                                                      | 100,9 %                  | 1,0 %                                      |

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

| <b>31 décembre 2024</b>                 | <b>Instruments financiers</b> | <b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b> | <b>Total</b>             | <b>Incidence sur la valeur liquidative</b> |
|-----------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Monnaie</b>                          | (en milliers de dollars)      | (en milliers de dollars)                               | (en milliers de dollars) | (en milliers de dollars)                   |
| Dollar américain                        | 611 244                       | –                                                      | 611 244                  | 6 112                                      |
| Total                                   | 611 244                       | –                                                      | 611 244                  | 6 112                                      |
| En pourcentage de la valeur liquidative | 100,7 %                       | –                                                      | 100,7 %                  | 1,0 %                                      |

**ii) Risque de taux d'intérêt**

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

| <b>Indice comparatif</b>          | <b>30 juin 2025</b> | <b>31 décembre 2024</b> |
|-----------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Indice Cboe S&P 500 Half BuyWrite | 7 113 832 \$        | 5 259 076 \$            |

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

|                                                  | 30 juin 2025       |               |               | 31 décembre 2024   |               |               |
|--------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|---------------|
|                                                  | Niveau 1 (\$)      | Niveau 2 (\$) | Niveau 3 (\$) | Niveau 1 (\$)      | Niveau 2 (\$) | Niveau 3 (\$) |
| <b>Actifs financiers</b>                         |                    |               |               |                    |               |               |
| Actions                                          | 793 988 938        | –             | –             | 615 061 389        | –             | –             |
| <b>Total des actifs financiers</b>               | <b>793 988 938</b> | <b>–</b>      | <b>–</b>      | <b>615 061 389</b> | <b>–</b>      | <b>–</b>      |
| <b>Passifs financiers</b>                        |                    |               |               |                    |               |               |
| Options                                          | (7 400 726)        | –             | –             | (4 297 050)        | –             | –             |
| <b>Total des passifs financiers</b>              | <b>(7 400 726)</b> | <b>–</b>      | <b>–</b>      | <b>(4 297 050)</b> | <b>–</b>      | <b>–</b>      |
| <b>Actifs et passifs financiers, montant net</b> | <b>786 588 212</b> | <b>–</b>      | <b>–</b>      | <b>610 764 339</b> | <b>–</b>      | <b>–</b>      |

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période et de l'exercice présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024.



**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt de titres.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

| <b>Pour les périodes closes les</b>                   | <b>Pourcentage<br/>du revenu<br/>brut</b> | <b>Pourcentage<br/>du revenu<br/>brut</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>30 juin 2025</b>                                   | <b>30 juin 2024</b>                       |                                           |
| Revenu brut tiré du prêt de titres                    | –                                         | 1 649 \$                                  |
| Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :      |                                           | 100,00 %                                  |
| The Bank of New York Mellon                           | –                                         | (577)                                     |
|                                                       | –                                         | 34,99 %                                   |
| <b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b> | <b>–</b>                                  | <b>1 072 \$</b>                           |
|                                                       |                                           | <b>65,01 %</b>                            |

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire,



## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 15 h (heure de l'Est), à la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de la période de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

| Période | Parts en circulation à l'ouverture | Parts émises | Parts rachetées | Parts en circulation à la clôture | Nombre moyen de parts en circulation |
|---------|------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 2025    | 30 171 349                         | 14 064 852   | (2 600 000)     | 41 636 201                        | 35 935 737                           |
| 2024    | 13 962 553                         | 9 552 247    | (875 000)       | 22 639 800                        | 19 543 964                           |

## 9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Autres charges**

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 sont les suivants :

| Période close le | Commissions de courtage payées | Rabais de courtage sur titres gérés | Montants payés à des parties liées |
|------------------|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| 30 juin 2025     | 100 442 \$                     | néant \$                            | néant \$                           |
| 30 juin 2024     | 66 207 \$                      | néant \$                            | néant \$                           |

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

**Hamilton Capital Partners Inc.**

70, rue York, bureau 1520

Toronto (Ontario)

M5J 1S9

Tél. : 416-941-9888

[www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)

Auditeurs

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

**Société de fiducie CIBC Mellon**

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des  
registres et agent des transferts

**Fiducie TSX**

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1



**SMAX**  
FNB Sociétés  
Américaines  
MAXIMISEUR DE  
RENDEMENT<sup>MC</sup>  
Hamilton

Hamilton Capital Partners Inc. | 70, rue York, bureau 1520 | Toronto (Ontario) M5J 1S9

416.941.9888 | [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)